



**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT  
DE LA SAVOIE**  
7 RUE RONDE  
73024 CHAMBERY CEDEX  
TEL. : 04.79.69.94.23  
WWW.CMA-CHAMBERY.FR

**MARCHE PUBLIC**

## DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

<b>Pouvoir adjudicateur :</b>	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Savoie représentée par son président, Charles Zanoni ou son secrétaire général, Frank Lebel 7 rue Ronde – 73024 Chambéry cedex Tél. 04.79.69.94.23 - Fax 04.79.69.94.24 <a href="http://www.cma-chambery.fr">www.cma-chambery.fr</a> Etablissement public administratif (organisme consulaire)
<b>Comptable assignataire :</b>	Le trésorier de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Savoie
<b>Objet de la consultation :</b>	Travaux d'aménagement des sanitaires de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Savoie
<b>Caractéristiques de l'appel :</b>	Marché à procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 26 et 28 du code des marchés publics.
<b>Référence :</b>	CMA SANITAIRES CDC 2010.01.
<b>Date et heure limites de remise des offres :</b>	<b>Lundi 1 mars 2010 à 16 heures</b>
<b>Délai de validité des offres :</b>	90 jours à compter de la date ci-dessus.
<b>Demande de renseignements et visites :</b>	Mme Richard Tel. : 04.79.69.94.23 <a href="mailto:b.richard@cma-chambery.fr">b.richard@cma-chambery.fr</a>

## Préambule / contexte

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Savoie est un établissement public administratif de l'Etat représentant les intérêts des entreprises artisanales de la Savoie. Sa vocation est notamment de mettre en œuvre des actions de diagnostic, de conseil et d'accompagnement au niveau départemental pour les porteurs de projets, les artisans, les jeunes et les collectivités locales.

Dans le cadre de l'amélioration des installations sanitaires et de la mise en conformité de l'accès handicapés, la CMA entreprend la réfection globale de ces locaux sanitaires.

## Objet

Le présent document définit les conditions d'exécution des travaux de réfection des sanitaires de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA). Il indique les modalités de la consultation et propose des conditions d'achats, en précisant notamment les délais d'exécution.

L'ensemble des prestations fera l'objet d'un marché comportant un lot unique pour le RDC, le 1<sup>er</sup> étage et le 2<sup>ème</sup> étage.

Le marché sera attribué à un seul titulaire, qui pourra présenter sa candidature sous forme de groupement ou faire appel à la sous-traitance.

Les prestations à réaliser pour chaque étage sont les suivantes : dépose des sanitaires, fourniture et pose des nouveaux appareils sanitaires et des accessoires, dépose et pose du carrelage, travaux de peinture et travaux de réfection électrique.

Les mises aux normes éventuellement nécessaires concernant l'installation électrique des sanitaires afférents à chaque lot doivent être décrites par le titulaire dans une annexe jointe au bordereau de prix.

## Etat des lieux

Actuellement, la CMA dispose d'un bloc de sanitaires par étage de 10.35m<sup>2</sup> (460x225), séparé par une cloison n'atteignant pas le plafond pour distinguer la partie homme et la partie femme.

Ils se composent des éléments suivants : (faïence au mur + miroir et carrelage au sol)

	RDC	1 <sup>ER</sup> ETAGE	2 <sup>ème</sup> ETAGE
Femmes	2 WC + 1 Lavabo	1 WC + 1 Lavabo	2 WC + 1 Lavabo
Hommes	1 WC + 1 Lavabo	2 WC + 1 Lavabo	1 WC + 1 Lavabo

Les installations sont vétustes, les faïences anciennes et les joints abîmés par l'usure du temps. Il n'y pas de toilettes réservés aux handicapés dans l'établissement.

## Prescriptions

### Pour l'ensemble des sanitaires :

Dépose des sanitaires, fourniture et pose des nouveaux appareils sanitaires et des accessoires, dépose et pose du carrelage, travaux de cloisonnement, de peinture, et réfection électrique.

Sans contre-indications techniques, des WC de types suspendus seront privilégiés. Les chasses d'eau et les mitigeurs devront être économes en eau.

Deux sanitaires distincts homme/femme séparés intégralement sont souhaités.

Fourniture et pose de faïence du sol au plafond, du carrelage au sol d'un meuble et d'une vasque intégrée, d'un miroir au dessus de la vasque.

Fourniture et installation d'un ou deux urinoir(s) côté homme en plus du WC.

**RDC :**

Adaptation d'un des deux WC aux normes d'accès et de circulation du fauteuil handicapé à l'intérieur des toilettes.

Vous avez la possibilité de proposer des variantes à nos prescriptions. Ces variantes seront à chiffrer en complément de l'offre prescrite de base.

**Critères de choix des offres :**

Le choix des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Valeur technique de l'offre et conseils (20%)
- Prix total de l'ensemble des prestations (80%)

Les prix sont fermes et réputés inclure la totalité des prestations, frais et dépenses.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales, ou autres frappant obligatoirement la prestation ou la fourniture, ainsi que le cas échéant, tous les frais afférents notamment au conditionnement et au transport.

Si nécessaire, une négociation pourra être engagée avec un ou plusieurs candidats sur la base du présent dossier de consultation.

**Durée du marché, délais d'exécution, pénalités**

Le délai contractuel d'exécution, relatif à la réception totale des travaux, est à compter de la date de signature du marché jusqu'au **30 juin 2010**.

En cas de dépassement du délai contractuel d'exécution, le titulaire du marché devra des pénalités fixées à 1 % du montant total hors taxes du marché par jour calendaire de retard. Le montant cumulé de ces pénalités est limité à 15 pourcent du montant hors taxe du marché.

Le planning d'intervention est soumis aux contraintes d'accueil du public de la CMA. Les travaux devront donc être échelonnés par étages pour permettre un accueil continu du public.

**Rémunération du titulaire**

Le règlement des prestations, objet du présent marché, est effectué par chèque à compter de la réception des factures d'acomptes du prestataire selon l'échéancier suivant :

Echéance	% du montant global	Livrables
1	10	Acompte à la signature du marché
2	30	Réception des travaux au RDC
3	30	Réception des travaux au 1 <sup>er</sup> étage
4	30	Réception des travaux au 2 <sup>ème</sup> étage

**Intérêts moratoires**

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit au cocontractant et sans autre formalité pour lui le bénéfice d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai. Le taux d'intérêt moratoire appliqué est le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date où les intérêts ont commencé à courir majoré de 2 points.

### **Sous-traitance**

Le prestataire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties du marché. Toutefois, il est expressément convenu que cette sous-traitance demeure sans effet sur la responsabilité du prestataire qui reste personnellement responsable de l'exécution de la totalité des prestations réalisées. A ce titre, les défaillances des sous-traitants sont des défaillances du prestataire.

L'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement de chaque contrat de sous-traitance sont exprimés par la CMA par le récépissé ou l'accusé de réception d'une déclaration mentionnant :

- son contrat d'assurance garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers ;
- son identité bancaire et les modalités de paiement direct ;
- l'acceptation de faire viser ses courriers par le prestataire.

Tout changement de sous-traitant devra obéir à la même procédure.

Le cas échéant, le candidat indiquera dans son offre la part du marché qu'il a l'intention de sous traiter à des artisans.

### **Assurance**

Le titulaire devra justifier sur demande de la CMA et avant tout commencement d'exécution qu'il est titulaire d'une assurance garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution. La garantie devra être suffisante pour couvrir l'ensemble des risques.

### **Ordre de service / modifications / avenants**

La prestation débutera dès la notification par la CMA du marché.

Tout commencement de phase ou de tranche fera l'objet d'un ordre de service de la CMA. Toute modification de la prestation fera l'objet d'un ordre de service écrit et d'un avenant.

### **Résiliation**

En cas de non respect, par l'une des parties, de ses obligations, l'autre partie pourra, après simple mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet dans le mois suivant présentation, résilier de plein droit le marché, sans autres formalités, sans préjudice de tous dommages et intérêts complémentaires.

Si, après signature du marché, la CMA constatait l'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 44 et 46 du code des marchés publics ou si le candidat refusait de produire les pièces prévues aux articles R. 324-4 ou R. 324-7 du code du travail conformément au 1° de l'article 46 du code des marchés publics, le marché sera résilié aux torts du titulaire.

### **Contractualisation**

Le marché sera définitivement attribué au candidat sous réserve de la production par ce dernier, sous huit jours, d'un justificatif pour avoir satisfait à ses obligations fiscales et sociales par la production de l'état annuel des certificats reçus (DC7) visé par l'administration ou par la production des attestations du centre des impôts et de la caisse URSSAF dont il dépend.

Les candidats seront avisés par courrier de l'attribution ou de la non-attribution du marché.

## Présentation et remise de l'offre

L'offre doit être rédigée en français et les montants exprimés en euro.

Votre offre devra comporter un volet technique précisant les fournitures proposées, un planning représentant les principales étapes de réalisations, mais également un volet commercial détaillant les prix de chaque prestation poste par poste.

L'enveloppe devra contenir les informations suivantes :

- L'acte d'engagement (DC8), daté, signé, paraphé et complété obligatoirement au cadre « D » par le cachet de la société et le nom du signataire ;
- Le présent dossier de consultation signé et paraphé sur chaque page
- le bordereau détaillé des prix ci-joint, daté et signé par une personne habilitée ;
- l'attestation de travail régulier ci-jointe daté et signé par une personne habilitée ;
- un document justifiant que l'offre est signée par un représentant dûment habilité (avec Kbis) à engager juridiquement l'entreprise ;
- une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics relatif aux interdictions de soumissionner ;
- une attestation d'assurance du candidat et de ses éventuels sous-traitants ;
- si le soumissionnaire est en redressement judiciaire, la copie du jugement ;
- les éléments permettant d'apprécier les qualités et capacités du candidat sur les trois dernières années et ayant un rapport avec les prestations décrites au marché : moyens financiers, moyens humains, liste des références et des prestations similaires à l'objet du marché (avec indication du montant, volume, année et nom du pouvoir adjudicateur) ;
- un relevé d'identité bancaire ou postal.

Les offres seront adressées à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Savoie sous enveloppe fermée avec la mention : « Marché de la réfection des sanitaires de la CMA – ne pas ouvrir ».

Elles seront remises en un seul exemplaire **avant le lundi 1 mars 2010 à 16 heures** :

- soit en mains propres contre récépissé au secrétariat général (entre 9 heures et 16 heures) ;
- soit par voie postale en recommandé avec avis de réception à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Savoie, 7 rue Ronde, 73024 Chambéry cedex, à l'attention du secrétaire général.

<b>Fait en un seul exemplaire original à :</b>	Chambéry
<b>Le :</b>	21/01/2010
<b>Le candidat :</b> Mentions manuscrites "Lu et accepté" Cachet de l'entreprise et signature	

## BORDEREAU DE PRIX DETAILLES

Chambre de métiers et de l'artisanat  
de la Savoie  
7 rue ronde  
73024 Chambéry cedex  
tel. : 04.79.69.94.23  
www.cma-chambery.fr

MARCHE PUBLIC

Dossier de consultation des entreprises  
REF : CMA SANITAIRES CDC 2010.01

	Désignation	Descriptif détaillé	Prix H.T.	Main d'oeuvre	Prix total H.T
<b>RDC</b>					
	Dépose des sanitaires				
	Fourniture et pose de nouveaux appareils sanitaires et accessoires				
	Dépose et pose du carrelage				
	Cloisonnement et peinture				
	Electricité				
<b>1er et 2ème étage</b>					
	Dépose des sanitaires				
	Fourniture et pose de nouveaux appareils sanitaires et accessoires				
	Dépose et pose du carrelage				
	Cloisonnement et peinture				
	Electricité				

**ATTESTATION**

*Je soussigné (1)*

agissant en qualité de :

de la société

atteste sur l'honneur,

- que (2)  nous avons l'intention de faire appel, pour l'exécution du marché, à des salariés de nationalité étrangère et certifions que ces salariés sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France (article R.341-36 du code du travail)  
 nous n'avons pas l'intention de faire appel, pour l'exécution du marché, à des salariés de nationalité étrangère
- que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 143-3, L. 143-5 et L. 620-3 du code du travail.

A

le

Signature (1)

(1) personne ayant le pouvoir d'engager la société

(2) cocher une des 2 cases